

22 OCTOBRE 2020

## Présents:

BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC), BERNARD Michel (CNIV), BOVA Fabien (CIVB), BREBAN Jean-Jacques (CIVP), DE LARQUIER Jean-Bernard (CNIV/CNPC), DUTOUR Jean-Martin (Inter Loire), FARGES Bernard (CIVB), FLOCH Claire (CNPC), FORGEAU Joël (Vin & Société), GRAVEGEAL Jacques (Inter Oc), LEGRAND Olivier (CIVL), LEPRESLE Krystel (Vin & Société), PELLATON Philippe (Inter Rhône), RIOU Christophe (CNIV/IFV), ROCQUE Anastasia (CNIV/IFV), ROSAZ Eric (Inter Rhône), TESSON Eric (CNAOC), VANIER Christian (BIVB), FRANJUS-GUIGUES Dorothée, IMBERTI Marie-Henriette, CHANEL Floriane et AGOSTINI Jérôme (CNIV)

En visioconférence: BOU Christophe (IVSO), CARRERE Michel (IVSO), CHAPOUTIER Michel (UMVIN), EYMARD Brice (CIVP), GAYRARD Marine (Intervins Sud-Est), GOEMERE Charles (CIVC), JACQUEMOT Christelle (VIN IGP), NAULIN Sylvain (Inter Loire), OZANAM Nicolas (UMVIN), PAJOTIN Valérie (ANIVIN), PELLEGRIN Jean-Claude (Intervins Sud-Est), PETTERMANN Didier (CIVA), PIRON Dominique (Inter Beaujolais), VACHERON Jean-Dominique (BIVC)

#### 1. PROCES-VERBAL

Le relevé de décisions du Conseil exécutif du 1er octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

## 2. Point d'etape sur les orientations futures

Jean-Marie Barillère rappelle aux membres du Conseil exécutif que les réflexions sur les objectifs du Cniv ont été menées en plusieurs temps :

- D'une part, un premier rapport a été présenté par Jean-Bernard de Larquier au nom du Groupe de travail objectifs du Cniv :
- D'autre part, des notes ont été envoyées aux interprofessions par le Cniv afin de guider leurs réflexions sur les objectifs – sur ce point, il est précisé que ces documents avaient uniquement pour objet de constituer des pistes de réflexion destinées à faire réagir les interprofessions.

Le Groupe de travail a préconisé le principe suivant : Qui paie commande. Il est nécessaire que cela soit autant applicable au Cniv qu'à Vin & Société.

Jean-Bernard De Larquier fait état des derniers échanges du groupe de travail dédié qui s'est réuni le 13 octobre.

Les principes de gouvernance doivent être précisément définis, en gardant à l'esprit que si la recherche du consensus restera une priorité, une majorité qualifiée forte pourrait permettre de faciliter la prise de décision.

Il faut prioriser afin d'assurer d'une part le maintien des services du Cniv, et d'autre part éviter toute précipitation dans la définition des grands principes.



Claire Floch présente aux membres du Conseil exécutif les réflexions des Directeurs au sujet de l'organisation du Cniv<sup>1</sup>. Il en ressort trois points essentiels :

- Les principes portant entre autres sur le processus de décision, la nature et la durée des engagements et les obligations des membres.
- Un groupe de travail pourrait définir une proposition d'actions avec des grands thèmes et des modalités de travail. L'AG pourrait valider ces modalités d'actions et de concertation qui permettraient de définir le cadre et le contour des grands sujets d'intervention du CNIV.
- Assurer la permanence des services du CNIV, dans une période difficile, ce qui pourrait conduire à devoir remplacer toute ou partie des salariés, prioritairement pour la mission « économie », (ainsi que pour la mission juridique).

Parallèlement, le recrutement du directeur du CNIV devrait être initiée très rapidement.

Suite à différentes remarques, visant entre autres à instaurer une co-présidence paritaire et une meilleure représentation de la famille négoce, il est rappelé que le Cniv n'est pas une interprofession, mais par définition un regroupement d'interprofessions. Dès lors, le vote ne peut se faire par famille professionnelle mais par structure interprofessionnelle membre. Pour mémoire, le Groupe de travail présidé par Jean-Bernard de Larquier est composé de 4 professionnels dont 3 négociants.

Concernant une Commission export, ou plus largement le sujet « international », le Cniv n'a aucunement vocation à gérer les sujets de la FEVS, mais suivre d'une part tout ce qui concerne les marchés, et d'autre part la protection des appellations et tout sujet sur lequel son soutien financier serait demandé.

S'agissant des actions syndicales et de lobby, une décision doit être prise sur le champ d'action et périmètre, en particulier de Vin & Société. Si les limites ne sont pas évidentes, le cadre doit être explicite pour toutes les interprofessions. Si une action – syndicale ou de lobbying - fait l'objet d'un consensus, elle peut être conduite par le CNIV.

Les Interprofessions doivent notamment réagir sur les modalités de représentation au sein du Cniv, et le champ des missions, afin que celles-ci soient clairement définis par écrit.

Joël Forgeau fait état aux membres du Conseil exécutif de certaines décisions prises par le Conseil d'orientation de Vin & Société du 21 octobre : il n'est pas possible de se couper de toutes les actions, aussi le CO attend que les travaux menés au sein du Cniv aboutissent afin d'entériner les principes de fonctionnement/gouvernance des deux structures aux Assemblés générales. A également été proposé qu'à partir du prochain mandat, soit instituée une coprésidence.

Il rappelle que Vin & Société reste très attaché au principe du consensus ; si une action heurte sur le terrain, c'est qu'elle n'aurait pas dû être. Toutes les interprofessions doivent participer à Vin & Société pour que cette structure fonctionne.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Compte-rendu adressé aux membres du Conseil exécutif le 19 octobre

#### 3. DEFINITION DES PROCHAINES ETAPES

Le Conseil exécutif valide les points d'étapes suivants :

- La continuité des services du Cniv doit être assurée. Cela signifie que le recrutement d'un responsable économie doit être lancé le plus rapidement possible, en prenant attache d'un prestataire et éventuellement d'un CDD.
- Le Groupe de travail va poursuivre ses réflexions d'ici l'Assemblée générale afin d'assurer une vision claire du périmètre pour déterminer le profil du prochain directeur du Cniv.
- Les règles de fonctionnement du Cniv et de Vin & Société doivent être écrites. Sur ce point, Christian Vanier et Jérôme Agostini sont désignés par le Conseil exécutif afin de proposer des règles de fonctionnement comprenant les modalités d'adhésion, de vote, etc. en lien avec les orientations du Groupe de travail de Jean-Bernard De Larguier.

Lors de l'Assemblée générale du 26 novembre, les Interprofessions devront notamment se positionner sur les principes d'adhésion et d'engagement, qui seront écrits et partagés par tous, autant pour le Cniv que pour Vin & Société.

### 4. Propositions budgetaires 2021

Michel Bernard, Trésorier du Cniv, présente aux membres du Conseil exécutif le budget prévisionnel 2021<sup>2</sup>.

Il y a plusieurs points d'incertitude portés à l'attention des membres, en particulier sur :

- La ligne « charges sociales », dans la mesure où plusieurs recrutements sont à prévoir et que l'on ignore encore les modalités qui seront retenues (recours à un cabinet spécialisé, etc).
- La ligne dédiée à l'action concurrence, par nature déficitaire, qui consiste à apporter le soutien du Cniv au CIVA dans le cadre du contentieux contre l'Autorité de la concurrence, dont on ignore encore le budget.

Ces charges actées feront l'objet d'un budget rectificatif à l'Assemblée générale de Juin.

Il est rappelé que le budget économie a été finalisé par la Commission économie début septembre, et n'a fait l'objet d'aucune remarque. Il est de plus précisé que la convention cadre entre le Cniv et FranceAgriMer permettant d'assurer le cofinancement sur les études économiques va être renouvelée.

Christophe Riou présente le budget Dépérissement, et rappelle qu'une baisse de 500 000 € a été faite sur le budget 2021. Il précise que lors du Conseil de Surveillance qui se tiendra après le Conseil exécutif, un débat se tiendra sur l'engagement de l'Etat dans le Plan.

4

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le budget prévisionnel 2021 comprenant les annexes explicatives a été envoyé aux membres du Consell exécutif du 21 octobre.

Concernant les travaux des locaux du 12 rue Sainte Anne, il est rappelé qu'ils seront financés sur plusieurs années :

- 20 000 € ont respectivement été budgétés sur 2020 et 2021 ;
- Le solde de 60 000 € sera financé par une avance sur les réserves du Cniv, avance qui sera remboursée, si besoin, lors des budgets 2022 à 2024.

Le Conseil exécutif approuve le budget prévisionnel 2021 pour une présentation à l'Assemblée générale du 26 novembre.

#### 5. MODALITES DE TRAVAIL DES GRILLES DE FINANCEMENT

Il est rappelé aux membres du Conseil exécutif qu'un document de travail a été envoyé afin de proposer des pistes de réflexion pour les prochaines grilles de financement du Cniv. Il y est notamment proposé de fonder la part de chaque interprofession sur le chiffre d'affaires de la région concernée, ce qui suppose un travail sur la méthode de calcul par un groupe dédié.

Le Conseil exécutif valide la création d'un groupe de travail ad hoc, composé des personnes suivantes : Fabien Bova, Brice Eymard, Jacques Gravegeal, et Jean-Claude Pellegrin. De plus, si le travail n'est pas suffisamment abouti, l'appel du 1<sup>er</sup> semestre 2021 sera effectué sur la base des grilles actuelles. La compensation sera opérée au second semestre.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

# i. Problématique CASDAR

Pour rappel, lors du dernier Conseil exécutif, ont été validés la feuille de route du groupe de travail dédié et le rapprochement vers toutes les organisations professionnelles de la filière pour solliciter les Pouvoirs publics et les parlementaires.

Un courrier signé par toutes les organisations nationales va être envoyé ce jour au Premier Ministre, aux Ministres de l'Agriculture, de l'Economie et des Finances, et au délégué chargé des comptes publics. Les interprofessions sont invitées à circulariser ce document à leurs parlementaires<sup>3</sup>.

## ii. Point d'information sur le CLIAA

Le Conseil exécutif est informé que les interprofessions agricoles et agroalimentaires réunies au sein du Cliaa sont en train de mener une réflexion sur l'avenir de cette structure et son organisation, afin d'assurer les missions de lobbying menées au nom de l'agriculture au niveau européen notamment.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Courrier envoyé et transmis aux Interprofessions le 22 octobre.

En parallèle, un travail y est mené afin d'assurer l'éligibilité des interprofessions dans le Plan de relance de l'Etat.

## iii. Point d'information - Vin & Société

Krystel Lepresle présente au Conseil exécutif la recommandation stratégique du Conseil d'orientation de Vin & Société pour faire face au « Dry January 2021 »<sup>4</sup>.

Le Conseil exécutif reconnaît qu'aucune opposition à la signature présentée n'est exprimée, et approuve ainsi la stratégie recommandée.

# iv. Départ de Marie-Henriette Imberti

Jean-Marie Barillère adresse à Marie-Henriette Imberti sa gratitude pour tout le travail effectué pour la Commission économie et plus largement pour la filière en termes d'intelligence économique et de connaissance des marchés. Il lui souhaite une belle aventure pour la suite et la remercie.

Le Conseil exécutif se joint à ces remerciements.

\*\*\*

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le support de présentation sera joint à l'envoi du présent relevé de décisions.

